

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
COMPTE-RENDU**

Séance du 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

**Étaient présents :** Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Christiane CUNY, Martine HEROS-JORDAN, Sabine KAEUFLING, Sylvie KROUCH, Murielle LANGNER, Pascale MATHIOT, Patricia SIMONI, Nadège WOLF.

Messieurs Jean Louis BATT, Patrick BENOIT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Marc GIROLD, Maurice GUIDAT, Guy HAZEMANN, François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, Romain MANGENET, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

**Avaient donné procuration :** Madame Martine KWIATKOWSKI, Monique GRISNAUX, Alice MOREL, Virginie PACLET Messieurs Patrick APPIANI, Nicolas BONEL, Gérard DESAGA, Alain FERRY, Alain GRISE.

**Excusées :** Mesdames Olivia GUILLOTIN, Christiane OURY

**Suppléants présents :** Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Raymond GRANDGEORGE, Yves MATTERN, Pierre MOYON, François SCHEPPLER

**Suppléants excusés :** Mesdames Claudine BOHY, Elisabeth GEWINNER. Messieurs Pierre GEISSLER, Serge GRISLIN, Etienne HALTER, Jean Paul HUMBERT, Yves JAUDON.

**Assistaient à la réunion :** Mesdames Monique HOULNE, Michèle STRASBACH, Audrey STUDER.

Messieurs Bastien GAGNE, Jean-Sébastien LAUMOND, Tom SPACH.

**Ordre du Jour**

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 19 février 2024
- 3) Décisions du bureau du 04 mars 2024
- 4) Communications
- 5) Jazz Bruche : demande de subvention 2024

- 6) Les scènes sauvages : demande de subvention 2024
- 7) Une rose, un espoir : demande de subvention 2024
- 8) PETR- signature avenant covoiturage
- 9) Renouvellement DSP piscine : contrat d'AMO
- 10) Friche Kettler : étude de faisabilité
- 11) Divers

### **1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'Éric MUZIOTTI au poste de secrétaire des séances du conseil de communauté, Audrey STUDER est désignée à l'unanimité à cette fonction.

### **2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 19 février 2024 est approuvé à l'unanimité des délégués communautaires.

### **3) DECISIONS DU BUREAU DU 04 MARS 2024**

#### **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES BAILLEURS**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **33 379 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3 007 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE :**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **4 000 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3 738 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

### **ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à :

- L'entreprise HALTER le remplacement d'un réservoir d'eau à la ferme de La Perheux pour un montant de **443.30 euros HT**.

### **TERRAINS DE TENNIS : SIGNATURE DES MARCHES DE REGENERATION**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

**VU** l'état des terrains de tennis extérieurs du complexe et les devis sollicités par le Tennis Club de la vallée de la Bruche,

**VU** l'avis technique fourni par la Fédération française de tennis,

Le Bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à l'entreprise COTENNIS les travaux de régénération de deux courts de tennis extérieurs à Schirmeck pour un montant de **20 500 euros HT**.

### **4) COMMUNICATIONS**

M. le président présente M. Bastien Gagné, stagiaire, qui travaille sur le PLUI.

M. le vice-président Marc Scheer présente le rapport d'activité du Médecin Correspondant Samu.

Il présente également le rapport d'activité des permanences du PAEJ sur le territoire de la communauté de communes.

Il fait un point sur la caravane de l'animation qui sera animée cette année par l'association Colibri Bruche.

## 5) JAZZ BRUCHE : DEMANDES DE SUBVENTION 2024

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la demande de subvention de l'Association Indigo Moonshine, pour la huitième édition du Festival « Poutay Jazz & Blues » (Summer sessions au Club à Poutay) désormais « Jazz en Bruche » qui se tiendra du 10 au 20 juillet 2024 à Poutay et dans toute la vallée.

Le budget de la manifestation s'élève à 72 300 € (dont 58 300 € de dépenses réelles et 14 000€ d'emploi des contributions volontaires en nature). La subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'élève à 4 000.00 €.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **2000 €**,

**CHARGE** le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

**DEMANDE** qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 65748 « Divers » du Budget primitif 2024.

## 6) LES SCENES SAUVAGES : DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Monsieur le Président présente la demande de subvention de l'association Notre Cairn pour la 6<sup>ème</sup> édition du festival des Scènes sauvages, du 22 au 30 juin 2024.

En 2023, le festival a enregistré 1500 entrées, en augmentation de 25% par rapport à l'année précédente. Selon le président de l'association : « les habitants des territoires de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche sont désormais les principaux spectateurs et premiers bénéficiaires du festival, avec près de 42 % des billets vendus. »

Différents contacts ont été pris par cette association avec les milieux associatifs, scolaires et quelques communes.

Outre la recherche de lieux insolites pour ce festival, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée financièrement. La demande est de 12 000 € sur un budget prévisionnel total de 105 919 euros.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de s'associer à ce festival et de verser à la Compagnie Notre Cairn la somme de **6000 euros**.

**PROPOSE** qu'en contrepartie, l'association propose un spectacle dans une des structures de petite-enfance ou établissements scolaires partenaires de la communauté de communes.

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

#### **7) UNE ROSE UN ESPOIR : DEMANDE DE SUBVENTION 2024**

La collecte « Une rose, un espoir 2024 » aura lieu le 27 avril 2024

Elle est organisée par les motards de l'association Une rose, un espoir, Vallée de la Bruche.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** comme chaque année d'acheter des roses pour un montant de **1 000 euros**

#### **8) PETR : SIGNATURE D'UN AVENANT COVOITURAGE**

Par courrier du 2 octobre 2023, Mme la Préfète a transmis au PETR BRUCHE MOSSIG l'arrêté préfectoral emportant modifications statutaires du PETR pour l'article 5 des statuts relatifs aux compétences et attributions du PETR et visant à préciser son habilitation statutaire à réaliser des prestations de services pour le compte de ses membres.

Dans ce courrier elle relève que la convention de délégation de compétence partielle signée entre le PETR et ses 3 EPCI le 23 décembre 2022 n'a pas été retirée alors qu'elle n'est pas adaptée à la prestation de service.

**CONSIDERANT** que ladite convention a reçu un commencement d'exécution, le secrétaire général de la préfecture préconise de prévoir un avenant pour la substituer en convention de prestation de service.

Ceci nécessite que chacune des parties reprenne une délibération pour :

- approuver l'avenant et la convention
- et autoriser leur président à signer l'avenant et la convention de prestation de services.

**VU** la convention de délégation partielle de compétence pour la gestion d'une plateforme de covoiturage à l'échelle du PETR Bruche-Mossig signée entre les parties le 23 décembre 2022 ;

**VU** le marché public de prestations intellectuelles en MAPA, pour mettre en place un service de covoiturage courte-distance attribué et engagé par le PETR par décision du Comité Syndical réuni le 8 mars 2023 (délibération n° 2023-198),

**VU** le recours gracieux du 24 janvier 2023 de Monsieur le sous-préfet de Molsheim visant à la régularisation des conditions juridiques de la création et du développement de la plateforme de covoiturage ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2023 portant modification statutaire du PETR Bruche Mossig (relative à l'habilitation statutaire du PETR Bruche Mossig en matière de prestation de service) ;

VU la lettre d'observation de Madame la Préfète de la Région Grand-Est relative à l'habilitation statutaire du PETR Bruche Mossig en matière de prestation de service du 2 octobre 2023 ;

**CONSIDERANT QU'**ainsi le PETR, dans le cadre d'une habilitation expresse figurant dans ses statuts, peut assurer un rôle d'animation et de coordination sur des problématiques se rattachant à son projet de territoire et ne pouvant être traité à une échelle pertinente par les EPCI ou communes.

**CONSIDERANT QU'**il en est ainsi de la mise en place, sur le territoire du PETR Bruche Mossig, d'une stratégie de développement du covoiturage qui fait référence au volet mobilité du plan climat et du projet de territoire du PETR dans le double souci de transition énergétique et climatique et de renforcement de l'employabilité des actifs.

**CONSIDERANT QUE**, pour régulariser les conditions juridiques de la création et du développement de la plateforme de covoiturage à l'échelle du PETR Bruche Mossig, il convient, par avenant, de substituer une convention de prestation de services à la convention de délégation partielle de compétence susvisée signée entre les parties le 23 décembre 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant portant substitution d'une convention de prestation de service à la convention relative à une délégation partielle de compétence signée en date du 23 décembre 2022 pour la gestion d'une plateforme de covoiturage, joint en annexe ;

**APPROUVE** la convention relative à une prestation de service pour la gestion d'une plateforme de covoiturage à l'échelle du PETR, jointe en annexe ;

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant et la convention sus mentionnés ;

**CHARGE** le Président de leur mise en œuvre et de toutes les formalités y afférentes.

## **9) RENOUELEMENT DE LA DSP BOISEO : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AMO**

Le contrat avec la société RECREA pour l'exploitation du centre nautique BOISEO arrivant à échéance le 09 septembre 2025, il convient d'anticiper le renouvellement de la délégation de service public dans le respect des délais légaux.

Afin d'être assistés sur les aspects juridiques et financiers spécifiques à ce type de procédure, et vu l'offre proposée par le cabinet ADEXEL, spécialisé dans l'ingénierie financière des contrats de concessions,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier au cabinet ADEXEL le contrat de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP du centre aquatique BOISEO ;

**AUTORISE** le président à signer le contrat avec le cabinet ADEXEL pour un montant de **31 000 euros H.T.**

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au budget 2024 au compte 617.

## **10) FRICHE KETTLER : ETUDE DE FAISABILITE**

En 2022, la communauté de communes, via l'EPF, a acquis plusieurs parcelles de l'ancien site Kettler-Scheidecker situé sur les bans communaux de Lutzelhouse et Muhlbach sur Bruche.

Une réflexion a débuté avec l'ensemble des partenaires de la collectivité sur l'avenir possible de ce site. Au cours de ces réflexions, il est apparu que le site de projet pourrait être plus vaste que l'actuelle propriété de l'EPF et inclure des parcelles adjacentes.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'étudier les potentialités du site dans sa globalité,

**VU** le devis présenté par le cabinet OSLO architectes et D&A Devillers et Associés et les références de ces cabinets en termes de réalisations de projets innovants et mixtes sur d'anciens sites industriels,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par 45 voix pour et 1 abstention

**DECIDE** de confier aux cabinets OSLO architectes et D&A Devillers et Associés un marché d'étude sur la reconversion du site de l'ancienne filature de Lutzelhouse,

**AUTORISE** le président de la Communauté de communes à signer le devis pour la 1<sup>ère</sup> tranche « diagnostic stratégique et orientations programmatiques urbaines et paysagères » pour un montant de **13 085 euros HT**.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au budget 2024 au compte 617.

## **11) DIVERS**

**Prochains rendez-vous :**

9 avril, 18h30 : réunion sur la piste cyclable Vélo-Bruche

Avant le prochain conseil communautaire le 29 avril : réunion avec la région Grand Est sur les transports scolaires durant la pause méridienne

En avril, réunion sur les biens vacants sans maître

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 10.

**Compte rendu du 18 mars 2024**

M André MEYER		/	
/		M Guy HAZEMANN	
Mme Sylvie KROUCH		M Marc DELLENBACH	
M J.-Bernard PANNEKOECKE		Mme Pascale MATHIOT	
Mme Christiane CUNY		M Denis BETSCH	
M Philippe PFISTER		M Emile FLUCK	
M Maurice GUIDAT		M Philippe REMY	
M J-L BATT		/	
/		Mme Martine HEROS JORDAN	
M André WOOCK		Mme Murielle LANGNER	
M André WOLFF		Mme Patricia SIMONI	
M Patrick BENOIT		M Thierry SIEFFER	
M Marc SCHEER		Mme Viviane BOLLORI	
M François HEIM		M Marc GIROLD	
Mme Nadège WOLF		M Romain MANGENET	
M Gilbert IBARS		M Olivier DOMINIQUE	
M Hubert HERRY		M Jérôme SUBLON	
M Laurent BERTRAND		M Alain JEROME	
/		M Ervain LOUX	
M Pascal ZIMBER		/	
Mme Pierre REYMANN		M Jacques MICHEL	
M Alain HUBER		Mme Sabine KAEUFLING	
Mme Sabine BIERRY			